AGENCE REGIONALE DU CENTRE POUR LE LIVRE, L'IMAGE ET LA CULTURE NUMERIQUE

Télétransmis au contrôle de légalité

1 0 DEC. 2013

CICLIC

Agence Régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Séance du 28 novembre 2013

Le vingt-huit novembre deux mille treize, à quinze heures dix, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à la direction régionale des affaires culturelles du Centre, sur convocation de Madame Carole CANETTE, présidente de l'agence, en date du 28 octobre 2013.

PRESENTS:

Le Conseil régional du Centre :

Madame Karine GLOANEC-MAURIN; Madame Chantal REBOUT; Madame Josette PHILIPPE; Madame Christine FAUQUET

L'Etat:

Madame Mireille FROMENTAUD, représentant Madame le Recteur de l'Académie Orléans-Tours ; Madame Sylvie LE CLECH ; Madame Hélène SABART, représentant Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire ; Monsieur Jean-Pierre BOUGUIER ; Monsieur Luc NOBLET

Les personnalités qualifiées :

Madame Catherine MARTIN-ZAY; Madame Anne-Françoise BLOT; Monsieur Olivier L'HOSTIS; Madame Emmanuelle DUNAND; Monsieur Claude CADET

Les représentants du personnel :

Madame Fanny BARROT; Monsieur Philippe LEROY

ONT DONNE LEUR POUVOIR:

Madame Carole CANETTE; Madame Saadika HARCHI; Madame Claire LAMBOLEY; Monsieur Johann DEMOUSTIER; Monsieur Patrick LAMASSOURE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE:

Monsieur Yves LAUVERGEAT, représentant du CESR; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué Education, Culture et Sports à la Région Centre Monsieur; Monsieur Yohann NIVOLLET, chargé de mission livre et cinéma à la direction de la culture de la Région Centre; Madame Chantal BAUDE, assistante de Monsieur Jean-Pierre BOUGUIER, conseiller livre à la DRAC Centre; Monsieur Olivier MENEUX, directeur de Ciclic; Madame Annaïck LE RU, directrice administrative et financière de Ciclic; Monsieur Jérôme PARLANGE, responsable du pôle cinéma et audiovisuel à Ciclic; Madame Marie LAURENT, chargée de mission affaires générales à Ciclic.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents: 16
- Votants : 20 (dont cinq pouvoirs)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 JUIN 2013

Délibération 16-2013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

d'approuver le procès verbal du conseil d'administration du 14 juin 2013.

Votants: 20

Fait et délibère les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme, Le Directeur de l'agence régionale du Centre pour le cipéma et l'audiovisuel

Olivier MENEUX